



Consultation publique – Région de l’Outaouais

Rapport de la consultation publique
sur le plan d’aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) de l’Outaouais 2018-2023
pour les unités de gestion de la Coulonge (UA 71-51 et 71-52), de la Basse-Lièvre (UA 72-51) et
de la Haute-Gatineau-et-du-Cabonga (UA 73-51, 73-52 et 74-51)

Tenue du 6 au 30 janvier 2021

Réalisé par la
MRC de Pontiac

Remis au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Le 18 février 2021

Table des matières

Introduction	2
1. Objectifs de la consultation	2
2. Principes devant guider la consultation.....	3
3. Portée et limites de la consultation publique	3
4. Déroulement de la consultation	3
4.1 Annonces de la tenue de la consultation publique.....	3
4.2 Bilan de la consultation publique tenue du 6 au 30 janvier 2021.....	6
4.3 Liste des personnes et organismes ayant émis des commentaires	8
5. Recommandations	9
6. Commentaires reçus	9
7. Commentaires concernant le processus de consultation publique et le site Web	13
Annexe 1 Avis public de la consultation publique sur les activités forestières en Outaouais	
Annexe 2 Memoir for a MFFP Region 07 January 6-30, 2021 Public Consultation: Commentaires de l'Association du Mont O'Brien	
Annexe 3 Consultation Pafio 2018 – 2023 Commentaires de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec	
Annexe 4 Memoir for a MFFP Region 07 January 6-30, 2021 Public Consultation: PAFIO re Non-Commercial Operations Appui du Pontiac Environnemental Protection	
Annexe 5 PAFIO 2018-2023 - Consultation publique 6 au 31 janvier 2021 Union des propriétaires et citoyens du lac Vert de Montpellier Inc.	
Annexe 5 (suite) PAFIO 2018-2023 - Liste des préoccupations Union des propriétaires et citoyens du lac Vert de Montpellier Inc.	

Introduction

Les municipalités régionales de comté de la région de l'Outaouais et la Ville de Gatineau ont conclu au mois de février 2019 une nouvelle entente de délégation avec le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Cette entente se terminant le 31 mars 2021 confie aux délégataires une partie de la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF). Ces derniers ont désigné la MRC de Pontiac à titre de responsable de l'administration de l'entente. Un des mandats identifiés vise notamment l'organisation et la coordination des consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégrés (PAFI) de la région de l'Outaouais conformément au Manuel de consultation du public sur les PAFI et les plans d'aménagement spéciaux. La MRC de Pontiac doit également produire et transmettre un rapport de consultation publique résumant les commentaires obtenus et proposer, s'il y a lieu, des solutions.

Des secteurs d'intervention potentiels (SIP) et une infrastructure (camp forestier) ont été ajoutés au PAFIO 2018-2023. Ces SIP sont composés de travaux sylvicoles non-commerciaux¹ et de travaux d'éclaircie commerciale. Le présent document constitue le rapport de consultation publique qui s'est déroulée du 6 au 30 janvier 2021 concernant les nouvelles activités qui ont été ajoutées au PAFIO 2018-2023 de la région de l'Outaouais.

1. Objectifs de la consultation ²

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier vise à :

- répondre au désir de la population d'être informée et écoutée et de voir ses intérêts, ses valeurs et ses besoins pris en compte dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- favoriser une meilleure compréhension de la part de la population de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier; permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et à intégrer, lorsque c'est possible, les intérêts, valeurs et besoins exprimés;
- concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources et du territoire forestiers;
- harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- permettre au ministre de prendre les meilleures décisions possibles compte tenu des circonstances.

¹ Par « travaux non commerciaux », on entend les travaux de dégagement de la régénération, d'éclaircie pré commerciale et le nettoyage.

² Source : Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux, MFFP, Dernière mise à jour : 15 mars 2016

2. Principes devant guider la consultation³

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier est guidée par les principes suivants :

- la consultation doit être empreinte de transparence et d'objectivité;
- la population doit pouvoir s'exprimer dans un environnement réceptif à ses commentaires;
- l'information doit être facilement accessible à la population, et la publicité entourant l'activité de consultation doit être adéquate;
- un contact direct et personnalisé avec les personnes ou les groupes visés doit être privilégié, afin de mieux comprendre les intérêts, valeurs et besoins et en tenir compte dans les plans.

3. Portée et limites de la consultation publique ⁴

La consultation publique permet de prendre en compte les intérêts et les préoccupations des personnes intéressées par l'aménagement durable et la gestion des forêts du domaine de l'État et de se prononcer sur les objectifs locaux d'aménagement durable des forêts ainsi que sur les mesures d'harmonisation des usages dans une optique d'aménagement intégré. Cependant, elle ne devrait pas remettre en question les affectations du territoire public prévues ou approuvées par le gouvernement, ni la vision retenue, ni les orientations et objectifs d'aménagement durable des forêts énoncés dans la Stratégie d'aménagement durable des forêts, ni les droits forestiers consentis par le Ministère.

4. Déroulement de la consultation

4.1 Annonces de la tenue de la consultation publique

La MRC de Pontiac a été avisée le 2 novembre 2020 par un courriel de M^{me} Vanessa Joannis, Responsable de la gestion intégrée et des consultations publiques en Outaouais au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, de la tenue d'une consultation publique concernant le projet du plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) 2018-2023.

³ Source : Ibid.

⁴Source : Ibid.

Annonces

Moyen	Précision
Courriel aux représentants de la TRGIRTO et leur remplaçant (31)	Transmission des fichiers de forme de la consultation publique – 17 décembre 2020
Courriel, via l'application Cyberimpact, aux municipalités, aux MRC de l'Outaouais, à des personnes intéressées à être informées de la tenue d'une consultation publique, aux représentants de la TRGIRTO et leur remplaçant (585)	Annonce de la prochaine consultation publique sur les activités forestières en Outaouais – 21 décembre 2020
Courriel, via l'application Cyberimpact, aux municipalités, aux MRC de l'Outaouais, à des personnes intéressées à être informées de la tenue d'une consultation publique, aux représentants de la TRGIRTO et leur remplaçant (583)	Annonce de la consultation publique du 6 au 30 janvier 2021 et lien pour consulter la carte interactive et formuler des commentaires via le formulaire géoréférencé – 6 janvier 2021
Avis sur le site Internet de la TRGIRTO	Lien vers la carte du PAFIO 2018-2023 – 6 janvier 2021
Annonce sur la page Facebook de la TRGIRTO	Annonce de la consultation publique du 6 au 30 janvier 2021 et lien pour consulter la carte interactive – 6 janvier 2021
Transmission aux médias de la région	Communiqué de presse du MFFP sur la consultation publique des PAFIO en Outaouais – 8 janvier 2021
Annonce sur la page Facebook du MFFP	Annonce de la consultation publique – 8 janvier 2021
Annonce sur Twitter du MFFP	Annonce de la consultation publique – 8 janvier 2021
Courriel, via l'application Cyberimpact, aux municipalités, aux MRC de l'Outaouais, à des personnes intéressées à être informées de la tenue d'une consultation publique, aux représentants de la TRGIRTO et leur remplaçant (586)	Indications pour faire une demande d'inscription à l'une des séances d'information – 11 janvier 2021
Courriel, via l'application Cyberimpact, aux municipalités, aux MRC de l'Outaouais, à des personnes intéressées	Indications pour faire une demande d'inscription à la séance d'information du 21 janvier – 17 janvier 2021

à être informées de la tenue d'une consultation publique, aux représentants de la TRGIRTO et leur remplaçant (586)	
Avis public (Annexe 1)	Avis public paru dans les hebdomadaires régionaux de l'Outaouais. (Voir Annexe 1) • Le Droit – 9 janvier 2021 (journal) • Le Droit – 9 au 16 janvier 2021 (site web) • Les 2 Vallées - 13 janvier 2021 • Le Bulletin – 9 au 16 janvier 2021 (site Web) • Info de la Vallée – 6 janvier 2021 • La Petite Nation – 6 janvier 2021 (journal) • Info Petite Nation - 9 au 16 janvier 2021 (site Web) • Le Journal du Pontiac – 15 janvier 2020 (français et anglais) • Journal L'Envol – 13 janvier 2021 (français et anglais) • The Equity – 13 janvier 2021 (français et anglais)

Accessibilité du PAFIO

Les bureaux du Ministère sont demeurés fermés à la clientèle en raison de la pandémie de COVID-19. Les personnes qui n'avaient pas accès à un service Internet ou qui désiraient obtenir plus d'informations devaient communiquer par courriel à Consultationpafi-Outaouais@mffp.gouv.qc.ca ou laisser un message vocal au 819 246-4827, poste 375. Une réponse aux messages vocaux et les courriels était donnée dans un délai de deux jours ouvrables.

Le PAFIO 2018-2023 était accessible du 6 au 30 janvier 2021 via le site Internet de la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais (TRGIRTO) et le site du MFFP et aux adresses suivantes :

<https://trgirto.ca/fr/consultations/2021/>

<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/consultation-public-partenaires/consultation-plans-damenagement-forestier-integre/pafio-outaouais-janv-2021/>

Envois par courriel

L'outil de marketing par courriel Cyberimpact a été utilisé pour procéder à différents envois par messagerie électronique tel que précisé au tableau de la page 5.

L'envoi de l'invitation à participer à la consultation publique a généré plusieurs statistiques dont celles-ci : sur les 583 envois effectués, 301 contacts ont ouvert le message, soit un taux d'ouverture de 52 %, et 120 contacts ont cliqué sur un des hyperliens inclus dans le message, soit un taux de clics de 21 %.

Les envois fournissant les indications à la population pour s'inscrire aux séances d'information, effectués les 11 et 17 janvier 2021, ont généré 78 demandes d'inscription. De ce nombre, 52 personnes ont effectivement participé aux séances d'information via l'application Zoom.

4.2 Bilan de la consultation publique tenue du 6 au 30 janvier 2021

Séances d'information

Des séances d'informations se sont déroulées le 13 janvier de 13 h 00 à 14 h 30 et le 21 janvier 2021 de 12 h 00 à 13 h 30 via l'application Zoom. Ces séances avaient pour objectifs d'expliquer comment participer à la consultation publique et de montrer comment les commentaires seront pris en compte par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Le tableau suivant présente le nombre de participants aux séances d'information par groupe d'intérêt.

Groupe d'intérêt	Nombre de participants
Acériculture	1
Association de villégiateurs	4
BGA	1
Chasseurs pêcheurs	1
Clients TFS	1
Clubs motoneige	2
Écotourisme	1
Étudiants	1
MFFP	7
Municipalités MRC	2
Municipalités -MRC	1
Organisme protection et conservation environnement	5
Organisme de bassin versant	1
Piégeurs	2
Piégeurs ZEC	1
Pourvoiries	3
Public	4
Universités	1
Villégiateurs	12
Pas identifié	1
Total général	52

Participation à la consultation

Élément	Nombre de participants
À titre personnel	5
Pour un organisme	8
Total	13
Élément	Nombre de demandes d'information
Appel téléphonique - MFFP	1
Appel téléphonique - Coordination TRGIRTO	3
Team – Coordination TRGIRTO	1
Courriel – coordination TRGIRTO	6
Courriel - MFFP	4
Élément	Nombre de commentaires
Commentaires géoréférencés en ligne	18
Téléversement de documents via trgirto.ca	2
Courriel - Coordination TRGIRTO	1
Courriel - MFFP	2
Partenaire de la TRGIRTO	10

Types d'utilisateurs selon les commentaires reçus

Élément	Nombre de participants
Association de villégiateurs et de propriétaires riverains	2
Chasseur, pêcheur, piégeur, villégiateur	1
Groupe environnemental	1
Municipalité	1
Récréotourisme	5
Villégiateur	1
Zec, pourvoiries, réserve faunique	1

Types de préoccupation selon les commentaires reçus

Élément	Nombre de participants
Habitats fauniques	4
Infrastructures (chemins, ponts)	3
Localisation des travaux	4
Localisation des travaux, Transport, Type de travaux forestier, Qualité des paysages, calendrier des travaux	1
Processus de consultation	1
Qualité visuelle et paysages	4
Transport (bruit, sécurité, etc.)	2
Type de travaux forestiers	3
Pas identifié	1

Unités d'aménagement visées selon les commentaires

Unité d'aménagement	Nombre de commentaires
071-51	5
071-52	2
072-51	6
073-51	6
073-52	1
Hors UA	2

Moyens par lequel les participants ont été informés de la tenue de la consultation publique

Moyen	Nombre de participants
Collègues, amis	1
Internet, médias sociaux	5
MRC	3
TRGIRTO	4

4.3 Liste des personnes et organismes ayant émis des commentaires

Nom	Personnel	Organisme
Association du Mont O'Brien		✓
Fédération des Club de Motoneigiste du Québec		✓
Municipalité de Duhamel		✓
Pontiac Environnemental Protection		✓
SEPAQ		✓
Swisha Cottage Association		✓
Union des propriétaires et citoyens du lac Vert de Montpellier Inc.		✓
ZEC Pontiac		✓
Citoyenne	✓	
Citoyen	✓	
Citoyen	✓	
Citoyen	✓	
Citoyen	✓	
Total	5	8

5. Recommandations

- 1) Après l'enregistrement d'un commentaire dans le formulaire géoréférencé, une copie du commentaire ainsi qu'une carte montrant l'endroit visé devraient être retournés à l'émetteur.
- 2) La couche *Consultation antérieure* de la carte interactive devrait être visible (cochée) comme les autres couches. Les secteurs d'intervention potentielle (SIP) déjà consultés devrait apparaître avec les mêmes couleurs que les familles de traitement. Cependant, la trame des SIP déjà consultés devrait apparaître en transparence (plus pâle) pour la distinguer de celle des SIP en consultation. Enfin, le nom du SIP et l'année de consultation devraient être indiqués dans la bulle d'information liée à un SIP déjà consulté.
- 3) La partie de la note d'information de la carte interactive *Précisions –Secteurs d'intervention potentiels* faisant référence au calendrier des chantiers de la TRGIRTO devrait être modifiée comme suit :

Le calendrier des chantiers du site Internet de la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais permet de connaître les opérations forestières en cours ou prévues pour l'année courante : <https://calendrier.trgirto.ca/>

6. Commentaires reçus

(Textes originaux non modifiés)

Nom de l'émetteur du commentaire	Association du Mont O'Brien
UA	07151
Demande de modification	Non
Voir Annexe 2.	
Nom de l'émetteur du commentaire	Fédération des Club de Motoneigiste du Québec
Voir Annexe 3.	
Préoccupation (s)	Infrastructures (chemins, ponts) Transport (bruit, sécurité, etc.)
Demande de modification	Non
Nom de l'émetteur du commentaire	Municipalité de Duhamel
UA	07251
Chantier(s)	FOURCHU
Préoccupation(s)	Infrastructures (chemins, ponts)
Demande de modification	Non
Nous aimerions connaître le tracé des chemins utilisés ainsi que le nombre de camion.	

Nom de l'émetteur du commentaire	Pontiac Environmental Protection
UA	07151
Demande de modification	Non
Nom de l'émetteur du commentaire	SEPAQ
Voir Annexe 4. Je me suis trompée de la date limite de cette consultation en pensant que c'était le dernier jour du mois. Le 31 janvier était aussi indiqué dans le titre trouvé sur l'internet. Consultation publique sur les PAFIO de l'Outaouais 2018 ... https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets <i>Jan 6, 2021 — Du 6 au 31 janvier se tient une consultation sur de nouveaux secteurs d'intervention dans le cadre de PAFIO 2018-2023 de l'Outaouais.</i> Néanmoins, je voudrais vous écrire un petit mot pour appuyer les préoccupations de l'Association du Mont O'Brien au sujet du chemin forestier proposé près de cette réserve de biodiversité. Protection de l'environnement du Pontiac (PEP) partage l'avis de l'Association du Mont O'Brien que ce territoire serait mieux laisser tel quel, sans intervention forestier. J'espère que vous pourrez tenir compte de ces commentaires.	
Nom de l'émetteur du commentaire	SEPAQ
UA	07351 et 07352
Chantiers	BAÏOQUE ET PAGET
Préoccupation(s)	Habitats fauniques
Demande de modification	Oui
Advenant que plus de 80% des superficies planifiées soient traitées, nous souhaiterions avoir une répartition des travaux sur deux années afin de favoriser l'habitat faunique.	
Nom de l'émetteur du commentaire	Swisha Cottage Association
UA	07152
Préoccupation(s)	Localisation des travaux Transport (bruits, sécurité, etc.) Type de travaux forestiers Qualité visuelle et paysages Calendrier des travaux
Demande de modification	Non
Our members include those that access their private properties year-round and make use of the ZEC Rapides-des-Joachims and ZEC Dumoines for recreation. Impacts to access/usage are fundamental concerns. 1. Please supply underpinning documents in English language, not just questionnaire and map use instructions.	

2. Expand calendar to a 4 week look-ahead. Show transport routes for trucks. Clarify plowing /sanding in winter. The new TRGIRTO signage led me to discover the information in my sector. i hope the signs will be maintained.	
Nom de l'émetteur du commentaire	Union des propriétaires et citoyens du lac Vert de Montpellier Inc.
UA	07251
Demande de modification	Non
Voir Annexe 5.	
Nom de l'émetteur du commentaire	ZEC Pontiac
Préoccupation(s)	Processus de consultation
UA	07152
Demande de modification	Non
Je voudrais que la ZEC Pontiac soit avisée à l'avance de tous les travaux non commerciaux qui auront lieu durant l'année. J'aimerais que l'information soit transmise en un seul communiqué pour l'ensemble des travaux non commerciaux afin de faciliter la planification et la communication à nos membres.	
Nom de l'émetteur du commentaire	Citoyenne
UA	07151 Hors secteur d'intervention potentiel
Préoccupation(s)	Type de travaux forestiers Infrastructures (chemins, ponts) Qualité visuelle et paysages
Demande de modification	Non
Nous sommes pourvoyeur et opérons certaines activités principalement hivernales sur ce secteur. Entreprise de traineau a chiens nous prévoyons utiliser ses sentiers l'hiver a partir de 2022. Nous utilisons ses sentiers pour nos activités de traineau a chiens de Décembre a Avril de chaque année.	
Nom de l'émetteur du commentaire	Citoyen
UA	07151
Préoccupation(s)	Localisation des travaux
Demande de modification	Non
Aucun commentaire.	

Nom de l'émetteur du commentaire	Citoyen
UA	07151 et 07251
Préoccupation(s)	Localisation des travaux Type de travaux forestiers
Demande de modification	Non
Beaucoup de travaux d'aménagement forestier ont été réalisés par le passé (voir données "consultation antérieure" dans le sud de l'UA. Cela dit, je suis satisfait de voir que peu ou pas de travaux forestiers sont prévus dans le sud de l'UA 071-51 à court terme. Le sud de l'Outaouais est une région particulièrement riche en espèces fauniques et floristiques à statut particulier dont la plupart sont peu ou pas compatibles avec l'aménagement forestier. Dans une optique de conservation des écosystèmes et de résilience face aux changements climatiques, la quantité d'aires protégées sur les terres publiques dans le sud de l'Outaouais devrait être augmentée. Il s'agit plutôt d'un commentaire : je suis satisfait de voir que peu ou pas de travaux forestiers sont prévus dans le sud de l'UA 072-51 à court terme. Le sud de l'Outaouais est une région particulièrement riche en espèces fauniques et floristiques à statut particulier dont la plupart sont peu ou pas compatibles avec l'aménagement forestier. Dans une optique de conservation des écosystèmes et de résilience face aux changements climatiques, la quantité d'aires protégées sur les terres publiques dans le sud de l'Outaouais devrait être augmentée.	
Nom de l'émetteur du commentaire	Citoyen
UA	07251
Chantier	MARY
Préoccupation(s)	Habitats fauniques
Demande de modification	Non
Considérant que les la répartition et l'étendue des coupes sont des enjeux au niveau des compartiments d'organisation spatial (COS), je me préoccupe sur la concentration et l'importante superficie (>100ha) de ces SIP. Une perturbation de plus de 100ha concentré dans un secteur fragmente le territoire et nuit à la connectivité fonctionnelle de la faune. L'aire protégée du lac en coeur dans la MRC de Papineau est, depuis 2012, une aire protégée non officielle malgré que toutes les étapes du processus de désignation des aires protégées aient été complétées. Je souhaite savoir pourquoi.	
Nom de l'émetteur du commentaire	Citoyen
UA	07251
Chantier(s)	NORMANDEAU
Préoccupation(s)	Localisation des travaux
Demande de modification	Non

Bonjour, je chasse dans se secteur depuis 6 ans et j'aimerais savoir si des coupes sont prévu a cette endroit precis et quand. J'ai entendu parler l'automne passé(2020) que des gens ont été arrêté et été dit qu'ils ne pourront plus passer sur certaines route de ce secteur. Un peu inquiète de perdre ce droit. Merci pour votre aide...

je chasse dans se coin et il y a des travailleurs forestier automne 2020 qui nous ont dit que certains secteur leurs appartiennent et que nous aons plus le droit de chasser. Est-ce le droit qu'ils ont et aucunement en accord si c le cas. J'aimerais SVP recevoir des précisions sur ce secteur du chemin du lac du Plomb. Merci..

7. Commentaires concernant le processus de consultation publique et le site Web

Nom de l'émetteur du commentaire	Fédération des Club de Motoneigiste du Québec
C'est très bien que nous puissions, faire part de nos commentaires, oui tout est bien. Les outils de la cartes sont convial. Nous apprécions les consultations afin d'émettre nos commentaire et le procésus est bien. Très bien le procèsis.	
Nom de l'émetteur du commentaire	Swisha Cottage Association
My comments on the PAFIO revisions, on behalf of the Swisha Cottage Association, are provided in the form attached. I provided general comments as I was unable to determine if there was any forestry work planned for the sector of my interest: UA 071-52. Everytime I clicked on the map, the message "no information available" was shown. Mr. Raymond Barrette had separately advised me that he forwarded my questions re. work in this sector to the MFFP but to date I have not heard anything. Do note that most of the fields in the form attached did not allow for a response that exceeded two lines. As a result, my comments in Q. 12 may be cryptic - feel free to contact me if required for elaboration. I recommend the design of the free-flow fields in the form be revisited such that the commentary can be longer than two lines. Thank you for the opportunity to participate in the consultation process. The only problem I had with the consultation process was with the Zoom meeting - the meeting was conducted in French and the meeting materials (PowerPoint slides) were not available in English. I did request these and received a short synopsis instead. I was invited to separately submit my comments in English and a form was emailed to me, together with navigation instructions for the interactive map. The lower levels of the map did not have English translations. I also frequently found "no information available" when I clicked on the map.	
Nom de l'émetteur du commentaire	Citoyenne
Tres bien.	

Nom de l'émetteur du commentaire	Citoyen
L'intérêts d'être informé.	
Nom de l'émetteur du commentaire	Citoyen
Il aurait été intéressant d'avoir les données écoforestières en superposition (pour les utilisateurs plus avancés). Aussi, les travaux sylvicoles passés devraient être visibles de façon plus claire (et leur type devrait être visible).	

Annexe 1 Avis public de la consultation publique sur les activités forestières en Outaouais

AVIS PUBLIC

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES ACTIVITÉS FORESTIÈRES EN OUTAOUAIS

Du 6 janvier au 30 janvier 2021, la population est invitée à participer à la consultation publique portant sur de nouveaux secteurs d'intervention potentiels et une infrastructure sur le territoire public dans le cadre des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) 2018-2023 de l'Outaouais.

Des interventions forestières non commerciales pourraient être réalisées dès avril 2021. Ce type de travaux peut, entre autres, comprendre la préparation de terrain, le reboisement, le dégagement de la régénération, l'éclaircie précommerciale et le nettoyage. Des travaux d'éclaircie commerciale sont également prévus dans certains secteurs.

Les personnes intéressées peuvent consulter les documents et émettre leurs commentaires en ligne jusqu'au 30 janvier 2021 à 23 h 59, à l'adresse mffp.gouv.qc.ca/consultation-plans-damenagement-forestier-integre/.

SÉANCES D'INFORMATION VIRTUELLES

En collaboration avec la municipalité régionale de comté de Pontiac, le Ministère tiendra deux séances d'information virtuelles où seront précisées la façon d'émettre des commentaires en ligne ainsi que les suites données aux préoccupations émises en consultation publique. Une période de questions des participants complètera l'activité.

Les personnes intéressées doivent remplir le formulaire de participation au www.trgirto.ca.

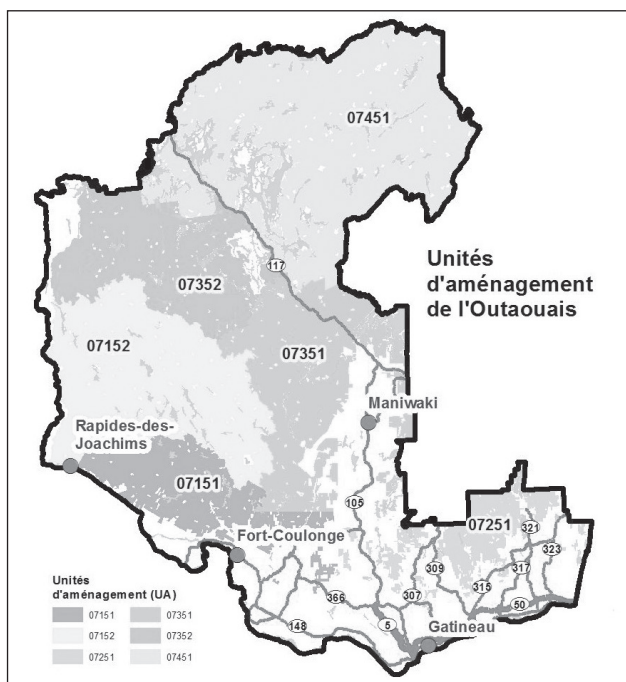
Un lien Internet et des instructions leur seront ensuite transmis par courriel.

- **Mercredi 13 janvier, de 13 h à 14 h – Inscription à www.trgirto.ca avant le 12 janvier à midi**
- **Jedi 21 janvier, de 12 h à 13 h – Inscription à www.trgirto.ca avant le 20 janvier à midi**

INFORMATIONS PAR TÉLÉPHONE ET COURRIEL

Les bureaux du Ministère demeurent fermés à la clientèle en raison de la pandémie de COVID-19. Les personnes qui n'ont pas accès à un service Internet ou qui désirent obtenir plus d'informations doivent communiquer par courriel à Consultationpafi-Outaouais@mffp.gouv.qc.ca ou laisser un message vocal au 819 246-4827, poste 375. Une représentante du Ministère répondra aux messages vocaux et courriels dans un délai de deux jours ouvrables.

Rappel : La présente consultation a pour but de recueillir les préoccupations concernant la planification forestière proposée. Elle ne permet pas de réviser l'affectation du territoire public ni les droits qui y sont consentis.



Québec

LE DROIT

Date de parution : 9 janvier 2021

Format : 4 col. x 175 lignes

CU1014644

Annexe 2 Memoir for a MFFP Region 07 January 6-30, 2021 Public Consultation:
Commentaires de l'Association du Mont O'Brien



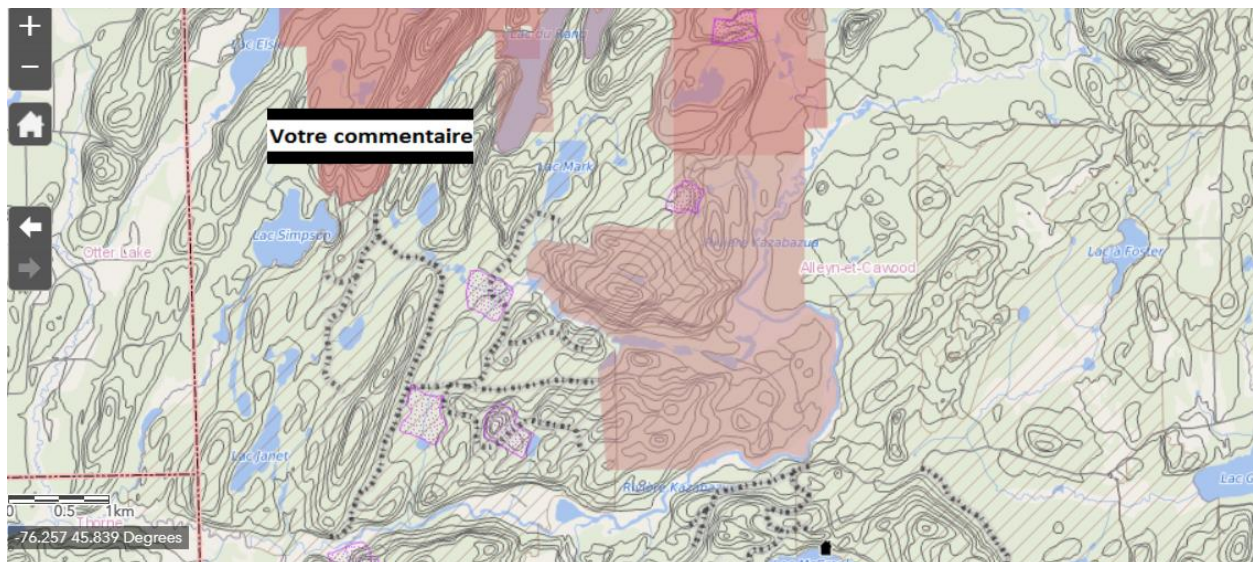
MEMOIR FOR A MFFP REGION 07 JANUARY 6-30, 2021 PUBLIC CONSULTATION: PAFIO RE NON-COMMERCIAL OPERATIONS.

Information on the Mont O'Brien Association can be seen at: www.montobrienassociation.org.

The Association is charitable, and our mission since 2000 has been to help with protection of biodiversity in the Outaouais Region, as well as to bring people of the Region to enjoy, appreciate and learn about Southern Québec nature on our pedestrian trails on the Mont O'Brien Projected Biodiversity Reserve, on public land in the Municipality of Allevyn-et-Cawood. Our mailing address is c.p. 904, Danford Lake, QC J0X 1P0.

As President, I may be contacted for the Association in this consultation at:
pauladalgaardarmstrong@gmail.com. Also by mail at: c.p. 114, Campbell's Bay, QC J0X 1K0.

Our chief concern on the PAFIO Consultation map is construction of a new logging road that extends from the Kazabazua River north and into an area surrounded by the official biodiversity reserve and the associated Territoire d'Intérêt (TI), as shown on this snip from the 2021 PAFIO Consultation map.



The Kazabazua River flows to the east along the south part of this territory, then turning north to border its east side. The Reserve + TI covers just about 31 square km. It is very quiet, and not very easy to access. The hill in TI has very mature hardwood forest, with occasional large-diameter naturally-fallen stems. On the hill, I have identified the Spotted coral-root orchid. We visited the lower territory (with proposed roads) between the hill and the Kaz River during the drought in 2011. I returned in September of 2020 with MELCC biologists/Directors M-A Bouchard and C. Plasse to briefly survey this territory & verify its value in biodiversity protection.

The plain between the hill and the Kaz River has a fairly high water table, and quite a lot of it is wetland that is valuable for wildlife. To the left is a central marsh.

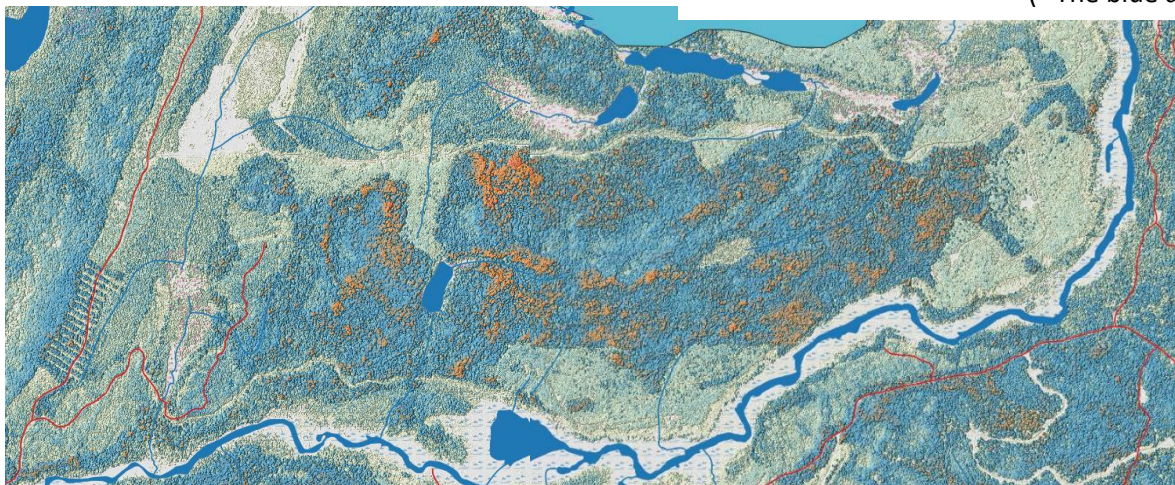


During the summer of 2021, we will be returning to the hill and the surrounding territory with Floraquebeca, to survey much of the land that can be seen in the 2021 consultation map above.

A Google satellite image (with a 200 m scale bar) gives a good idea of the TI “South Hill” (topped with a beaver pond), and the wetland/plain of low hills immediately south. Just one very narrow road crosses the plain from east to west.



(--The blue area on top marks the “South Hill” TI; The eastern ca. 1/3 of the image to left is protected as TI.



Orange = trees >30m (MFFP data)
Clear-cutting

in 2004.

In 2017, the Association participated in an MFFP PAFIO consultation regarding commercial interventions on the public land that is not protected (some is deer yard.) We expressed strong concern in a letter to the MFFP, because that 2017 consultation map showed a new road that would have to be built up to cross marshy land, and planned to go all the way to one forest stand (shown in brown or yellow on the image to right, where it touches the South Hill and lac Mark.) To reach that stand, a built road would have to cross an inundated area, as well as two creeks. We did not receive a response about our concerns, especially the built-up road that would require large culverts. To date, we have seen no road-building and no wood harvest there.

in in
 1. The
 2 the
 3 with
 4 MRN
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 32
 33
 34
 35
 36
 37
 38
 39
 40
 41
 42
 43
 44
 45
 46
 47
 48
 49
 50
 51
 52
 53
 54
 55
 56
 57
 58
 59
 60
 61
 62
 63
 64
 65
 66
 67
 68
 69
 70
 71
 72
 73
 74
 75
 76
 77
 78
 79
 80
 81
 82
 83
 84
 85
 86
 87
 88
 89
 90
 91
 92
 93
 94
 95
 96
 97
 98
 99
 100
 101
 102
 103
 104
 105
 106
 107
 108
 109
 110
 111
 112
 113
 114
 115
 116
 117
 118
 119
 120
 121
 122
 123
 124
 125
 126
 127
 128
 129
 130
 131
 132
 133
 134
 135
 136
 137
 138
 139
 140
 141
 142
 143
 144
 145
 146
 147
 148
 149
 150
 151
 152
 153
 154
 155
 156
 157
 158
 159
 160
 161
 162
 163
 164
 165
 166
 167
 168
 169
 170
 171
 172
 173
 174
 175
 176
 177
 178
 179
 180
 181
 182
 183
 184
 185
 186
 187
 188
 189
 190
 191
 192
 193
 194
 195
 196
 197
 198
 199
 200
 201
 202
 203
 204
 205
 206
 207
 208
 209
 210
 211
 212
 213
 214
 215
 216
 217
 218
 219
 220
 221
 222
 223
 224
 225
 226
 227
 228
 229
 230
 231
 232
 233
 234
 235
 236
 237
 238
 239
 240
 241
 242
 243
 244
 245
 246
 247
 248
 249
 250
 251
 252
 253
 254
 255
 256
 257
 258
 259
 260
 261
 262
 263
 264
 265
 266
 267
 268
 269
 270
 271
 272
 273
 274
 275
 276
 277
 278
 279
 280
 281
 282
 283
 284
 285
 286
 287
 288
 289
 290
 291
 292
 293
 294
 295
 296
 297
 298
 299
 300
 301
 302
 303
 304
 305
 306
 307
 308
 309
 310
 311
 312
 313
 314
 315
 316
 317
 318
 319
 320
 321
 322
 323
 324
 325
 326
 327
 328
 329
 330
 331
 332
 333
 334
 335
 336
 337
 338
 339
 340
 341
 342
 343
 344
 345
 346
 347
 348
 349
 350
 351
 352
 353
 354
 355
 356
 357
 358
 359
 360
 361
 362
 363
 364
 365
 366
 367
 368
 369
 370
 371
 372
 373
 374
 375
 376
 377
 378
 379
 380
 381
 382
 383
 384
 385
 386
 387
 388
 389
 390
 391
 392
 393
 394
 395
 396
 397
 398
 399
 400
 401
 402
 403
 404
 405
 406
 407
 408
 409
 410
 411
 412
 413
 414
 415
 416
 417
 418
 419
 420
 421
 422
 423
 424
 425
 426
 427
 428
 429
 430
 431
 432
 433
 434
 435
 436
 437
 438
 439
 440
 441
 442
 443
 444
 445
 446
 447
 448
 449
 450
 451
 452
 453
 454
 455
 456
 457
 458
 459
 460
 461
 462
 463
 464
 465
 466
 467
 468
 469
 470
 471
 472
 473
 474
 475
 476
 477
 478
 479
 480
 481
 482
 483
 484
 485
 486
 487
 488
 489
 490
 491
 492
 493
 494
 495
 496
 497
 498
 499
 500
 501
 502
 503
 504
 505
 506
 507
 508
 509
 510
 511
 512
 513
 514
 515
 516
 517
 518
 519
 520
 521
 522
 523
 524
 525
 526
 527
 528
 529
 530
 531
 532
 533
 534
 535
 536
 537
 538
 539
 540
 541
 542
 543
 544
 545
 546
 547
 548
 549
 550
 551
 552
 553
 554
 555
 556
 557
 558
 559
 560
 561
 562
 563
 564
 565
 566
 567
 568
 569
 570
 571
 572
 573
 574
 575
 576
 577
 578
 579
 580
 581
 582
 583
 584
 585
 586
 587
 588
 589
 590
 591
 592
 593
 594
 595
 596
 597
 598
 599
 600
 601
 602
 603
 604
 605
 606
 607
 608
 609
 610
 611
 612
 613
 614
 615
 616
 617
 618
 619
 620
 621
 622
 623
 624
 625
 626
 627
 628
 629
 630
 631
 632
 633
 634
 635
 636
 637
 638
 639
 640
 641
 642
 643
 644
 645
 646
 647
 648
 649
 650
 651
 652
 653
 654
 655
 656
 657
 658
 659
 660
 661
 662
 663
 664
 665
 666
 667
 668
 669
 670
 671
 672
 673
 674
 675
 676
 677
 678
 679
 680
 681
 682
 683
 684
 685
 686
 687
 688
 689
 690
 691
 692
 693
 694
 695
 696
 697
 698
 699
 700
 701
 702
 703
 704
 705
 706
 707
 708
 709
 710
 711
 712
 713
 714
 715
 716
 717
 718
 719
 720
 721
 722
 723
 724
 725
 726
 727
 728
 729
 730
 731
 732
 733
 734
 735
 736
 737
 738
 739
 740
 741
 742
 743
 744
 745
 746
 747
 748
 749
 750
 751
 752
 753
 754
 755
 756
 757
 758
 759
 760
 761
 762
 763
 764
 765
 766
 767
 768
 769
 770
 771
 772
 773
 774
 775
 776
 777
 778
 779
 780
 781
 782
 783
 784
 785
 786
 787
 788
 789
 790
 791
 792
 793
 794
 795
 796
 797
 798
 799
 800
 801
 802
 803
 804
 805
 806
 807
 808
 809
 810
 811
 812
 813
 814
 815
 816
 817
 818
 819
 820
 821
 822
 823
 824
 825
 826
 827
 828
 829
 830
 831
 832
 833
 834
 835
 836
 837
 838
 839
 840
 841
 842
 843
 844
 845
 846
 847
 848
 849
 850
 851
 852
 853
 854
 855
 856
 857
 858
 859
 860
 861
 862
 863
 864
 865
 866
 867
 868
 869
 870
 871
 872
 873
 874
 875
 876
 877
 878
 879
 880
 881
 882
 883
 884
 885
 886
 887
 888
 889
 890
 891
 892
 893
 894
 895
 896
 897
 898
 899
 900
 901
 902
 903
 904
 905
 906
 907
 908
 909
 910
 911
 912
 913
 914
 915
 916
 917
 918
 919
 920
 921
 922
 923
 924
 925
 926
 927
 928
 929
 930
 931
 932
 933
 934
 935
 936
 937
 938
 939
 940
 941
 942
 943
 944
 945
 946
 947
 948
 949
 950
 951
 952
 953
 954
 955
 956
 957
 958
 959
 960
 961
 962
 963
 964
 965
 966
 967
 968
 969
 970
 971
 972
 973
 974
 975
 976
 977
 978
 979
 980
 981
 982
 983
 984
 985
 986
 987
 988
 989
 990
 991
 992
 993
 994
 995
 996
 997
 998
 999
 1000

rest area identified as
 diversity reserve to
 microsites,
 a couple of hectares
 woods (70-80 cm) that
 probably been slightly
 y. The area is
 ty of large and small

reas in brown,
 p slope on
 i swamp from
 font O'Brien
 in from
 of MARK and
 Lac Mark. If
 : and it would
 y access to
 e best
 :aouais.

That road is now on this present, 2021 public consultation as “consultation antérieur”. In the map above, from the present public consultation, we can see that the stand that was proposed in 2017 is close to Lac Mark (known locally as “Paddy’s Lake”.) In the snip from the present consultation, on page one above, we can see that the area of forest surrounding Lac Mark is quite likely to become “interior forest” when the Mont O’Brien Biodiversity Reserve achieves its final delimitation. Foresters and conservationists know from many scientific studies that conserved interior forest is valuable for protecting some at-risk species of animals and plants. Forest interiors will become even more important with increasing climate change effects. Therefore, we believe that the Ministry should remove that stand and the expected road from the 2018-2023 Operational Plans.

A road that reaches so far, and across two small streams, should not be built, since it harms the interior quality of the whole pocket that is enclosed by the South Hill, Range Lake, and the very strong ridge that ends near Lac Simpson. We have been present on a little trail that reaches Lac Mark with a local old woodsman (Roy Peck), to watch River Otters playing at its north end, at the same time as seeing a bald eagle flying south high above that lake. To shelter a precious interior forest, we ask that the stand and the section of proposed road be removed from the present PAFIO public consultation map & Plans. As well, it is easy to see that all of this area of half-marsh and little hills (about 300 ha) on the north side of the Kaz River (including the straight long ridge to the west¹) should not be roaded and logged, so that it can have a fair chance to eventually be considered for inclusion in the Biodiversity Reserve, instead of being damaged for use as untouched interior forest before such a consideration process can start.

Truthfully, considering that the Outaouais Region is still very short of its 17% protected area goal, and considering that this quiet piece of public land, off the beaten track, has outstanding natural values, we believe that the only sensible thing to do now is to delay any plans for logging roads or wood harvest in this particular section of public land on the north side of the Kaz River, until after the BAPE hearing is held. The hearing will decide the final delimitation of the Biodiversity Reserve in a fair and secure way. Places like this deserve attention and a fair hearing from and for everyone concerned.

--Paula Armstrong, President, The Mont O’Brien Association. January 30, 2021

¹ This set of long ridges is a geological feature that can be seen from space.

Annexe 3 Consultation Pafio 2018 – 2023.

Commentaires de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec



Grand-Remous, 21 janvier, 2021

Consultation Pafio 2018 - 2023.

Nous désirons, émettre nos commentaires, sur la liste des opérations, qui auront lieu aux endroits, mentionnés dans ce document.

Nous sommes une industrie qui génère des retombés économiques de 3 milliards 300 millions, par saison de motoneige. Nous avons des préoccupations sur les opérations qui auront lieu possiblement, dans les chantiers en consultation, nous avons soit un chantier à proximité et ou carrément dans un sentier de motoneige. Nous désirons de l'aide des forestiers pour trouver une alternative, afin que tous usagers soient en sécurité. Nous croyons pouvoir avoir des harmonisations gagnant gagnant. Une des solutions qui devrait être regarder, est de faire les opérations avant le début de la saison de motoneige, donc terminer pour le 20 décembre, ou nous avons des sentiers de motoneiges.

Voici la liste ou il pourrait avoir des problématiques de cohabitation :

Carl Bloc: 174 - 180
Darby Bloc 234 - 249
Doyle Bloc 250 - 263
Hélène Bloc 294 - 298
Lépine 2 Bloc 349 - 431
Petit Doyle Bloc 552 - 555
Relais 58 Bloc 575 - 620
Venne Bloc 713 - 727
Lépine 1
Imbault Bloc 1 à 9
Beauregard Blocs 30 à 36
Byrd Blocs 113-119
Cayamant B;loc 19 - 20
Earley Blocs 264 à 271 & 822
Galette Blocs 292 - 293
Jacinthe Blocs 297 à 337
Lac Vert Blocs 338 à 344
Mc Guilvray Blocs 449 à 472
Noha
Normande A Blocs 483 à 499
Paget Blocks Blocs 500 à 551
Vasque Blocs 695 à 712

Annexe 4 Memoir for a MFFP Region 07 January 6-30, 2021 Public Consultation:
PAFIO re Non-Commercial Operations
Appui du Pontiac Environnemental Protection



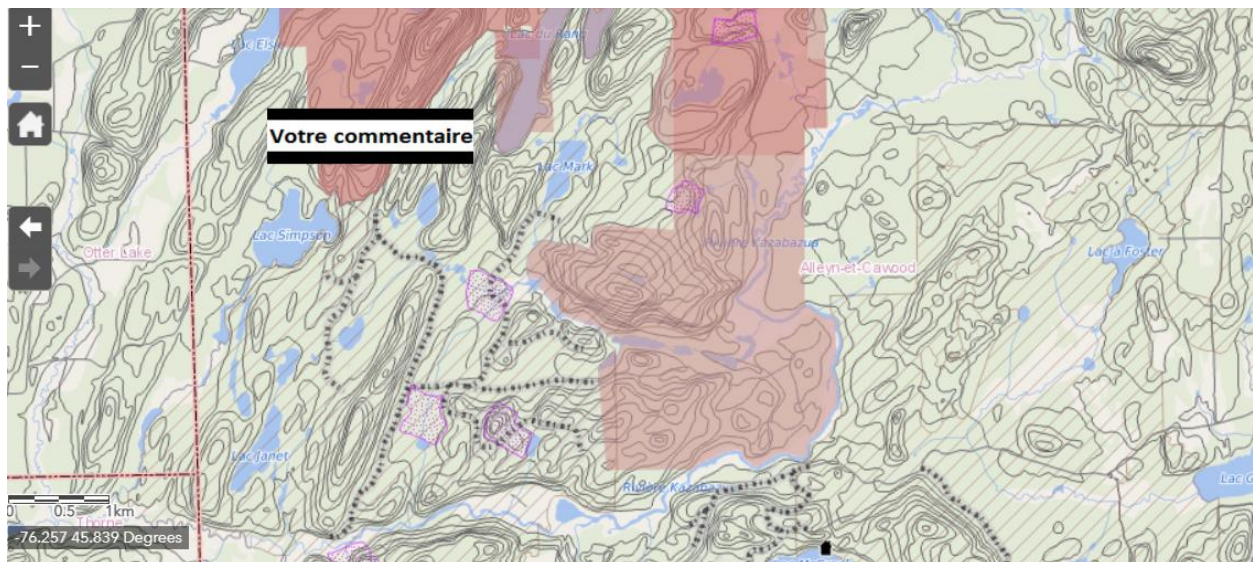
MEMOIR FOR A MFFP REGION 07 JANUARY 6-30, 2021 PUBLIC CONSULTATION: PAFIO RE NON-COMMERCIAL OPERATIONS.

Information on the Mont O'Brien Association can be seen at: www.montobrienassociation.org.

The Association is charitable, and our mission since 2000 has been to help with protection of biodiversity in the Outaouais Region, as well as to bring people of the Region to enjoy, appreciate and learn about Southern Québec nature on our pedestrian trails on the Mont O'Brien Projected Biodiversity Reserve, on public land in the Municipality of Allevyn-et-Cawood. Our mailing address is c.p. 904, Danford Lake, QC J0X 1P0.

As President, I may be contacted for the Association in this consultation at: pauladalgaardarmstrong@gmail.com. Also by mail at: c.p. 114, Campbell's Bay, QC J0X 1K0.

Our chief concern on the PAFIO Consultation map is construction of a new logging road that extends from the Kazabazua River north and into an area surrounded by the official biodiversity reserve and the associated Territoire d'Intérêt (TI), as shown on this snip from the 2021 PAFIO Consultation map.



The Kazabazua River flows to the east along the south part of this territory, then turning north to border its east side. The Reserve + TI covers just about 31 square km. It is very quiet, and not very easy to access. The hill in TI has very mature hardwood forest, with occasional large-diameter naturally-fallen stems. On the hill, I have identified the Spotted coral-root orchid. We visited the lower territory (with proposed roads) between the hill and the Kaz River during the drought in 2011. I returned in September of 2020 with MELCC biologists/Directors M-A Bouchard and C. Plasse to briefly survey this territory & verify its value in biodiversity protection.

The plain between the hill and the Kaz River has a fairly high water table, and quite a lot of it is wetland that is valuable for wildlife. To the left is a central marsh.

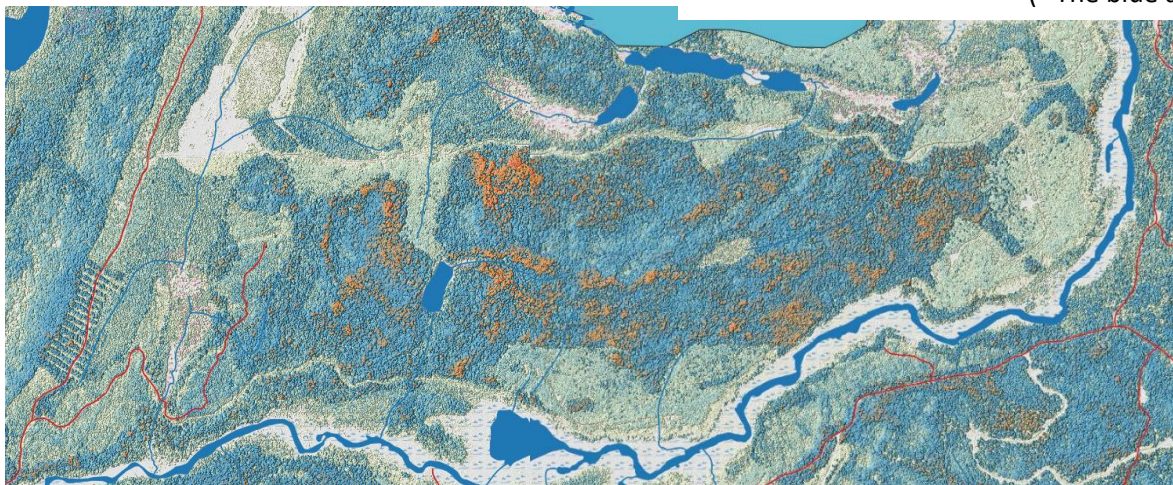


During the summer of 2021, we will be returning to the hill and the surrounding territory with Floraquebeca, to survey much of the land that can be seen in the 2021 consultation map above.

A Google satellite image (with a 200 m scale bar) gives a good idea of the TI “South Hill” (topped with a beaver pond), and the wetland/plain of low hills immediately south. Just one very narrow road crosses the plain from east to west.



(--The blue area on top

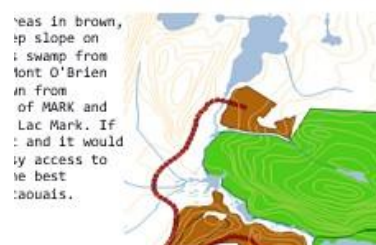
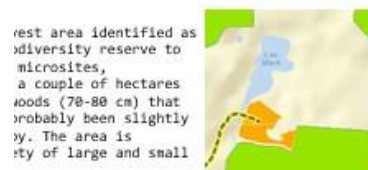


marks the “South Hill” TI; The eastern ca. 1/3 of the image to left is protected as TI.

Orange = trees >30m (MFFP data) Clear-cutting

in 2004.

In 2017, the Association participated in an MFFP PAFIO consultation regarding commercial interventions on the public land that is not protected (some is deer yard.) We expressed strong concern in a letter to the MFFP, because that 2017 consultation map showed a new road that would have to be built up to cross marshy land, and planned to go all the way to one forest stand (shown in brown or yellow on the image to right, where it touches the South Hill and lac Mark.) To reach that stand, a built road would have to cross an inundated area, as well as two creeks. We did not receive a response about our concerns, especially the built-up road that would require large culverts. To date, we have seen no road-building and no wood harvest there.



That road is now on this present, 2021 public consultation as “consultation antérieur”. In the map above, from the present public consultation, we can see that the stand that was proposed in 2017 is close to Lac Mark (known locally as “Paddy’s Lake”.) In the snip from the present consultation, on page one above, we can see that the area of forest surrounding Lac Mark is quite likely to become “interior forest” when the Mont O’Brien Biodiversity Reserve achieves its final delimitation. Foresters and conservationists know from many scientific studies that conserved interior forest is valuable for protecting some at-risk species of animals and plants. Forest interiors will become even more important with increasing climate change effects. Therefore, we believe that the Ministry should remove that stand and the expected road from the 2018-2023 Operational Plans.

A road that reaches so far, and across two small streams, should not be built, since it harms the interior quality of the whole pocket that is enclosed by the South Hill, Range Lake, and the very strong ridge that ends near Lac Simpson. We have been present on a little trail that reaches Lac Mark with a local old woodsman (Roy Peck), to watch River Otters playing at its north end, at the same time as seeing a bald eagle flying south high above that lake. To shelter a precious interior forest, we ask that the stand and the section of proposed road be removed from the present PAFIO public consultation map & Plans. As well, it is easy to see that all of this area of half-marsh and little hills (about 300 ha) on the north side of the Kaz River (including the straight long ridge to the west¹) should not be roaded and logged, so that it can have a fair chance to eventually be considered for inclusion in the Biodiversity Reserve, instead of being damaged for use as untouched interior forest before such a consideration process can start.

Truthfully, considering that the Outaouais Region is still very short of its 17% protected area goal, and considering that this quiet piece of public land, off the beaten track, has outstanding natural values, we believe that the only sensible thing to do now is to delay any plans for logging roads or wood harvest in this particular section of public land on the north side of the Kaz River, until after the BAPE hearing is held. The hearing will decide the final delimitation of the Biodiversity Reserve in a fair and secure way. Places like this deserve attention and a fair hearing from and for everyone concerned.

--Paula Armstrong, President, The Mont O’Brien Association. January 30, 2021

¹ This set of long ridges is a geological feature that can be seen from space.

Annexe 5 PAFIO 2018-2023 - Consultation publique 6 au 31 janvier 2021
Union des propriétaires et citoyens du lac Vert de Montpellier Inc.

PAFIO 2018-2023
Consultation publique 6 au 31 janvier 2021

Identification du répondeur :

Nom : Hélène Crevier

Titre : Présidente

Organisme : Union des propriétaires et citoyens du lac Vert de Montpellier Inc.

Lieu : Lac Vert, Montpellier, UA 72-51

Courriel : hchelenecrevier@gmail.com

Téléphone : 819-428-3244 ou 819-643-3244

Commentaires

Commentaires généraux :

Tous nos commentaires énumérés et soumis dans les consultations précédentes demeurent.

Toute la partie sud-ouest et ouest du lac vert incluse dans le territoire d'intérêt c-66 doit demeurer protégée. Hautement sensible. Plusieurs occurrences et secteurs identifiés comme projet de EFE en 2010-2011.

Éviter tous travaux forestiers et coupes forestières dans le bassin versant du lac Vert.

Nous soumettons une liste de préoccupations soulevées lors d'une rencontre de représentants d'organisme à caractère environnemental de l'Outaouais en février 2019 et soumise à la consultation publique PAFIO 2019 par les participants, dont nous faisons partie. Nous adhérons encore à la plupart des commentaires soumis et c'est pourquoi nous la soumettons à nouveau en pièce jointe.

Commentaires déjà soumis lors de consultations antérieures :

En tenant pour compte que la section du lac Vert de la carte, territoire c-66- lac en coeur, est protégée, les commentaires suivants s'appliquent à la zone nord-ouest du lac Vert (zone non- protégée) pour laquelle nous avons envoyé des demandes au ministère de l'environnement que cette partie de territoire soit ajoutée au C-66 (Nous avons joint une copie, à titre d'information) :

Nous demandons que la partie située entre le chemin forestier existant et le lac vert, incluant le lac du pin rouge et le lac Baril, soit exclue de travaux et de coupes forestières pour les raisons suivantes :

- Les deux lacs ci-haut mentionnés sont des lacs de tête et se déversent dans le lac vert et donc éviter toute coupe par principe de précaution pour éviter un apport de sédiments et une dégradation de la qualité de l'eau.
- L'union du lac Vert fait partie du réseau de surveillance volontaire des lacs du ministère de l'environnement. Les résultats des mesures de transparence et des analyses physico-chimiques font en sorte que le réseau le qualifie de "lac d'une qualité exceptionnelle et à protéger".

Nous demandons qu'il n'y ait aucun nouveau chemin dans ce secteur.

Nous demandons à ce que la biodiversité et des écosystèmes soient protégés et demeurent intègres. Sensible.

Nous demandons une protection et la préservation du paysage et la nature sauvage de l'environnement.

Nous demandons que l'Union fasse partie intégrante des discussions lors de la planification annuelle dans l'éventualité de coupes prévues près du bassin versant du lac Vert.

Nous voulons être assurés que les BGA entrent en contact avec l'Union dans le cas de planification annuelle et d'harmonisation opérationnelle.

Nous voulons que le MFFP fasse partie des discussions d'harmonisation opérationnelle entre l'Union du lac Vert et les forestiers.

Annexe 5 (suite)

PAFIO 2018-2023 - Liste des préoccupations

Union des propriétaires et citoyens du lac Vert de Montpellier Inc.

Cette liste de préoccupations soulevées est celle compilée lors d'une rencontre concernant l'aménagement durable des forêts : une voix commune pour les groupes environnementaux de l'Outaouais tenue le jeudi, 14 février 2019 à Low par l'ensemble des représentantes et représentants d'organismes à caractère environnemental de l'Outaouais. En plus, quelques commentaires additionnels compilés suite à cette rencontre accompagnent cette liste.

Celle-ci est déposée dans le cadre de la consultation publique sur les activités du PAFIO 2018-2023 intégrées en 2019.

La liste des préoccupations va comme suit :

Connectivité

- La connectivité devrait être un enjeu de la TRGIRTO et devrait être prise en compte dans la planification forestière : il faut reconnaître l'importance d'avoir des corridors écologiques qui relient les territoires afin de permettre la migration des espèces.
- La connectivité devrait considérer l'ensemble du territoire, tant public que privé, et se faire à plusieurs échelles.
- Il faut s'assurer de connecter ensemble les aires protégées afin d'éviter qu'elles soient isolées.
- Il existe des outils informatiques permettant d'établir la connectivité, notamment à l'ISFORT.

Aires protégées

- L'Outaouais est en déficit important en ce qui a trait au pourcentage du territoire constitué d'aires protégées.
- L'enjeu des aires protégées devrait figurer parmi les enjeux de l'aménagement écosystémique de la TRGIRTO.
- Les travaux en périphérie d'aires protégées (publiques ou privées) peuvent avoir des impacts sur ces aires.
- Tel que rapporté dans le rapport Des saines pratiques de gestion forestière pour la conservation des oiseaux nicheurs en Outaouais rédigé par M Daniel Toussaint et déposé à la TRGIRTO ...«Avec les changements climatiques, la répartition des territoires protégés est appelée à évoluer. Berteaux (2014) recommande d'ajuster les limites des aires protégées pour capter le déplacement anticipé des espèces en privilégiant des corridors orientés nord-sud ou à fort gradient altitudinal. Il serait intéressant de s'assurer que la répartition actuelle des aires protégées en Outaouais satisfasse à ces objectifs, et d'ajuster ces aires au besoin, notamment celles qui relèvent du MFFP (refuges biologiques, îlots de vieillissement, sites fauniques d'intérêt, milieux humides

riverains ou d'intérêt, etc.)». Nous souhaitons fortement que cette recommandation soit retenue dans le cadre de la planification forestière en Outaouais.

L'Eau

- Il semble y avoir une présomption que la façon dont l'aménagement écosystémique se fait n'a pas d'impacts sur l'eau.
- Il faut harmoniser/intégrer la planification forestière et les plans directeurs de l'eau; ce thème pourrait faire l'objet d'une présentation à la TRGIRTO, qui devrait avoir un siège pour les OBV.
- Il faut porter une attention particulière aux rôles que peuvent jouer les ruisseaux intermittents. Est-ce que les bandes riveraines de ces ruisseaux sont suffisantes? Quels efforts sont déployés pour en assurer un inventaire adéquat? Ceux-ci brillent par leurs absences sur les cartes éco-forestières du MFFP.
- Il faudrait tenir compte de l'impact des coupes à l'échelle du bassin versant d'un plan d'eau et/ou d'un cours d'eau, en appliquant la méthode de calcul des aires équivalentes de coupe (AEC) (Référence : Langevin, R. et A. P. Plamondon, 2004. Méthode de calcul de l'aire équivalente de coupe d'un bassin versant en relation avec le débit de pointe des cours d'eau dans la forêt à dominance résineuse, gouvernement du Québec, ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Direction de l'environnement forestier et Université Laval, Faculté de foresterie et de géomatique, code de diffusion 2005-3008, 24 p.)

Biodiversité

- On s'inquiète des aires d'intensification proposées par le Ministère car cette approche risque de mener à de vastes superficies en monoculture.
- Il faut élargir la portée des inventaires pour tenir compte de la biodiversité plutôt que simplement des peuplements forestiers ou la valeur économique de ces derniers; prôner des inventaires multi-espèces et des habitats essentiels tels que les lieux de reproduction. La gestion par silo est perçue négativement.
- Est-ce que toutes les frayères autant des espèces sportives que non-sportives reçoivent l'attention qu'elles méritent? En fonction de la loi et des règlements, c'est l'ensemble des frayères qui est protégé. Est-ce que les marteleurs ont acquis les connaissances nécessaires pour identifier ces habitats essentiels? Dans le cadre de la planification forestière en Outaouais, quelle protection reçoit les frayères de cyprins? Et des autres espèces non-sportives?
- Tel qu'indiqué au rapport Des saines pratiques de gestion forestière pour la conservation des oiseaux nicheurs en Outaouais rédigé par M Daniel Toussaint et déposé à la TRGIRTO : «Même si la prise accessoire **est interdite par les lois**, on a vu que l'esprit du législateur, tant au niveau fédéral que provincial, est de favoriser le maintien des populations d'oiseaux via la préservation de leurs habitats dans l'espace et le

temps.» En pratique, quel suivi sur le terrain assure le respect de l'esprit des législateurs? Nous reconnaissons qu'il y a l'esprit d'une loi mais il existe tout même un texte (la lettre de la loi) qui est assez transparente à cet effet. Quels suivis à long terme d'espèces focales sont mis en application ? Quelles espèces focales sont visées?

- Concernant les ruisseaux intermittents du territoire forestier public de l'Outaouais, nous avons certaines préoccupations en ce qui concerne leurs protections. Dans le rapport déposé à la Table portant le titre «Rôle et importance des petits cours d'eau pour les alevins d'omble de fontaine (AOF) dans les Hautes-Laurentides» par Miguel Hatin, ing. f. DESS en gestion de la faune et Yanick Charette, biol. M.Sc., mars 2014, on peut y lire : «Afin d'assurer une protection adéquate de la qualité de l'habitat de l'Omble de fontaine et d'individus à un stade critique de leur cycle vital, il s'avère donc essentiel de revoir l'efficacité des modalités d'interventions d'exploitation forestière à proximité des cours d'eau et ce, peu importe le classement de l'écoulement (permanent vs intermittent) et de revoir les objectifs à l'origine de ces modalités afin de s'assurer d'une protection adéquate de cette espèce. Si l'objectif des modalités d'exploitation a pour objet de protéger la qualité de l'eau et la qualité de l'habitat du poisson, nous n'avons aucune raison, d'accorder une importance moins grande aux ruisseaux intermittents et ce peu importe que ce classement soit effectué sur le terrain ou à partir de la cartographie. À ce propos, Bertrand (2007) mentionne que : « Le règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) assure la protection des milieux aquatiques permanents, lors de la récolte, par le maintien en place d'une bande boisée de 20 m de largeur située au-delà de l'écotone riverain ». Ainsi la bande de 20 m aurait pour objectif d'assurer la protection du milieu aquatique. De plus dans ses recommandations Bertrand mentionne aussi que : « l'importance et la fragilité des milieux associés aux cours d'eau intermittents méritent qu'on s'interroge sur nos façons d'opérer à proximité de ceux-ci et également qu'on explore des pistes d'amélioration quant à leur localisation et à leur classement cartographique. Les récents développements de la géomatique et de l'imagerie satellitaire ainsi que la disponibilité de la cartographie écoforestière pour l'ensemble du territoire sous aménagement constituent des atouts importants qu'il faut absolument exploiter rapidement pour améliorer la situation sur cet aspect. »

Un peu plus loin, on peut y lire : «1- Les habitats des ruisseaux non cartographiés sont d'une importance équivalente pour les AOF que les cours d'eau sur les cartes; 2- Les habitats des ruisseaux classés intermittents (peu importe la méthode) sont d'une importance équivalente pour les AOF que les cours d'eau permanents.» et «De ce fait, et dans une perspective où nous voulons préserver adéquatement la qualité de l'habitat de l'Omble de fontaine, le principe de précaution devrait s'appliquer et devrait porter les intervenants et décideurs à appliquer les mêmes modalités de protection des bandes riveraines, et ce, peu importe le classement du ruisseau.» Une liste de 12 recommandations est dressée et complète le rapport.

Est-ce que les ruisseaux intermittents reçoivent toute l'attention et la protection qu'ils méritent dans le cadre de la planification forestière pour les aménagements forestiers réalisés en Outaouais ? Ici, le rapport examine le rôle des ruisseaux intermittents joués comme frayère pour les Ombles de fontaine. Qu'en est-il des espèces non-sportives telles que les cyprins? Les lois fédérales et provinciales, si nous ne faisons pas erreur,

protègent tout habitat essentiel pour les espèces ichtyologiques, composantes importantes pour le maintien d'une riche biodiversité en Outaouais. Est-ce que le Guide d'interprétation des sites fauniques d'intérêts produits par les autorités du MFFP est bien mis en application dans le cadre de la protection de toutes frayères? Qui a la responsabilité d'assurer cette protection?

- Dans le cadre de la stratégie nationale du bois, de l'intensification de la production ligneuse et des modifications réglementaires touchant les opérations forestières, jusqu'à quel point tient-on compte de la préservation de la biodiversité ? Quels sont éléments, décisions, facteurs qui garantissent le maintien et la conservation des habitats essentiels à la biodiversité?
- Tel qu'indiqué au rapport Des saines pratiques de gestion forestière pour la conservation des oiseaux nicheurs en Outaouais rédigé par M Daniel Toussaint et déposé à la TRGIRTO : «Il serait intéressant de déterminer les superficies touchées par les perturbations naturelles (feux, chablis, épidémies, etc.) sur une échelle spatio-temporelle en Outaouais et l'ampleur des travaux de récupération du bois, car certaines espèces dépendent des perturbations naturelles, et peu de données sont disponibles à cet égard.» Quels sont les efforts déployés par les autorités pour répondre à cette suggestion ? Effectivement, plusieurs espèces (à statut précaire ou pas) d'oiseaux dépendent des perturbations naturelles.
- Tel qu'indiqué au rapport «Des saines pratiques de gestion forestière pour la conservation des oiseaux nicheurs en Outaouais» rédigé par M Daniel Toussaint et déposé à la TRGIRTO : «On a vu que plusieurs espèces d'oiseaux classées de priorité très élevée ou élevée sont largement réparties, et qu'on peut donc considérer qu'elles sont présentes lorsque leur habitat est disponible, sans qu'un inventaire préalable aux travaux forestiers ne soit nécessaire pour le prouver (ex : Grive des bois, Paruline du Canada, Pioui de l'Est); cette hypothèse pourrait être validée par des inventaires ciblés dans un échantillon de secteurs de coupe situés dans leur habitat potentiel». À ce titre, un ou plusieurs projets pourraient mis de l'avant par les autorités de la Table pour vérifier cet état de fait.
- Concernant les espèces focales (surtout les oiseaux), combien de modèle de qualité d'habitat est ou sont utilisé lors de la planification forestière afin d'identifier les secteurs qui méritent une attention particulière? Quelles sont ces espèces focales qui méritent une attention particulière lors de la planification forestière? Est-ce l'ensemble des espèces focales servant couvrent l'ensemble de tous les habitats que l'on peut retrouver dans le domaine de la forêt public en Outaouais?

Éducation/sensibilisation

- Il faut plus d'éducation et de sensibilisation au milieu naturel.
- À quand la création d'une association forestière pour la région de l'Outaouais ?
- Il faut éduquer et sensibiliser les travailleurs, les citoyens, les ministères.

- Il faut une meilleure circulation d'information entre les groupes concernés.

Chemins forestiers

- Les chemins forestiers ont un impact majeur : ils sont beaucoup trop larges, leur planification ne tient pas toujours compte de contraintes écologiques, etc.
- La multiplication des chemins favorise l'entrée d'espèces envahissantes et d'agents pathogènes en plus de provoquer potentiellement l'ensablement de frayères d'espèces sportives et non-sportives.
- Le transport de bois a aussi un impact sur les chemins municipaux.

Suivi/surveillance

- Le suivi, la surveillance et la validation des données sont essentiels, il en faudrait davantage sur le terrain.
- Les cibles, les indicateurs, les mesures d'harmonisation et les suivis fixés pour les enjeux actuels atteignent-ils leurs buts? Les territoires à statut particulier, comme par exemple les refuges biologiques, jouent-ils leur rôle?
- Plusieurs constatent un écart entre la théorie et la pratique.
- On souhaite une meilleure reddition de comptes (conformité/suivis/transparence).
- On déplore le fait que le MFFP ne donne pas accès aux données d'inventaire.

Autres préoccupations

- Tous les enjeux reliés à l'aménagement écosystémique sont importants, mais les milieux humides, la structure d'âge des forêts, les espèces menacées, assurer la qualité des habitats fauniques et les changements climatiques sont des enjeux existants de la TRGIRTO à prioriser.
- Il faut prendre en compte l'impact des changements climatiques. Par exemple, préconiser l'utilisation de machinerie à plus faible empreinte carbone, assurer la connectivité pour la migration des espèces.
- Il faudrait tenir compte de l'historique des coupes et des impacts cumulatifs des travaux forestiers sur l'environnement. Par exemple, reste-il suffisamment de vieilles forêts et/ou de forêts anciennes?
- Il faudrait préconiser l'utilisation de machinerie ayant moins d'impact sur les sols. L'ébranchage en bordure des chemins contribue à l'appauvrissement des sols.
- On ne protège pas suffisamment la régénération établie.

- La réglementation sur les diamètres limites pour la récolte n'est pas respectée.
- Pourquoi le Ministère n'impose pas les mêmes règles pour la planification et l'exécution des travaux qui sont faits sur les terres publiques intramunicipales (TPI)? La gestion des TPI a été confiée aux MRC, mais là aussi on constate un écart entre la planification et la pratique.
- L'harmonisation des usages tient compte uniquement des activités humaines. Qu'en est-il pour les périodes de reproduction des différentes espèces? Sont-elles protégées et/ou respectée dans le cadre de la planification forestière? Tel qu'indiqué au rapport «Des saines pratiques de gestion forestière pour la conservation des oiseaux nicheurs en Outaouais» rédigé par M Daniel Toussaint et déposé à la TRGIRTO «On devrait quand même viser, dans la mesure du possible, à ne pas intervenir durant la période la plus critique, spécialement dans l'habitat d'espèces en péril ou dont la priorité de conservation est élevée».
- Outre le calcul des valeurs marchandes, celui des valeurs non marchandes (ou services écosystémiques) est-il pris en compte dans la planification? Quels en sont les coûts pour la société?
- Les discussions autour de la TRGIRTO traitent presque exclusivement des projets reliés aux industriels forestiers. Qu'en est-il des discussions concernant les projets des autres acteurs de la forêt publique porteurs d'impacts sociaux et économiques? Peut-il y avoir d'autres façons d'assurer la mise en valeur des ressources forestières de la forêt publique que celle préconisée par les industriels forestiers et qui semble être favorisée par les autorités du MFFP?
- Il faut intégrer les solutions préconisées le plus rapidement possible (l'immédiateté des solutions).
- On déplore l'absence de représentants des communautés autochtones et des forêts privées à la TRGIRTO.
- A-t-on comparé et va-t-on comparer dans quelle mesure les pratiques forestières mises de l'avant en Outaouais respectent les lignes directrices sur les habitats forestiers proposées par Environnement Canada? Nous suggérons fortement d'examiner de près cette situation et d'effectivement comparer afin de voir dans quelle mesure les opérations forestières en Outaouais respectent toutes les lois et tous les règlements.
- Lors de la mise en place de la nouvelle procédure des compartiments opérationnels spatiale (COS) une des résolutions prises par la Table et appuyé par le groupe Nature de la Table va comme suit : «Au moins 80 % de la superficie totale du COS doit se trouver à moins de 600 m et au moins 98 % à moins de 900 m d'un bloc de forêt résiduelle dont la superficie **est d'au moins 5 ha d'un seul tenant** d'une largeur minimale de 200 m». Par contre, dans une étude produite par Nova Sylva et déposée à la Table, on peut y lire le texte suivant (à peu de chose près) : «La forme d'un bloc de forêt résiduelle a une incidence sur la quantité de forêts d'intérieur ... À 7 ha et moins, on considère qu'il n'y a pas vraiment de forêt d'intérieur». Un peu plus loin dans un tableau traitant des

superficies minimales à respecter en regard de la faune aviaire, il est indiqué que **tout bloc de forêt résiduelle devrait avoir au minimum 10 ha**. Comment, de quelle façon les autorités du MFFP dans le cadre de leurs opérations de planifications forestières vont consolider ces deux données. Nous considérons que la superficie minimale à respecter est de 10 ha. Si nous ne faisons pas erreur, nous vous soulignons que le représentant des industriels forestiers a voté contre la résolution déposée même s'il en est l'un des deux principaux rédacteurs.

- Dans les rapports annuels du MFFP concernant les opérations forestières, nous semblons tenir compte du nombre de mètres cubes récoltés. On nous indique que la capacité annuelle de production naturelle de matières ligneuses n'est pas dépassée par les opérations forestières. Dans le total de m³ récolté est-ce que l'on tient compte du nombre de mètres cubes coupés et laissés sur place? Si nous additionnons les m³ récoltés aux m³ coupés et laissés sur place, est-ce que la capacité de support de la nature est dépassée? Quelle proportion du territoire forestier productif est touché par les aménagements forestiers en une période de rotation donc dans quelle mesure les contraintes d'accès à la ressource et celles liées aux marchés font en sorte qu'une partie de la possibilité forestière est laissée sur place? Quels en sont les impacts pour les forestiers et pour la biodiversité?